

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)  
TEL . 04.78.96.00.10

## ARRETE MUNICIPAL PERMANENT PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

### ARRETE PORTANT DEPORT DE MADAME ALINE COHEN, CONSEILLERE MUNICIALE

Le Maire de la commune de Chaponnay,

Vu la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;  
Vu le décret 2014-90 du 31 janvier 2014, notamment les articles 5 et 6 ;  
Vu le code général des collectivités locales, notamment son article L.2131-11 ;

Considérant que Madame Aline COHEN, Conseillère municipale de Chaponnay, est en situation de conflit sur les dossiers relatifs à la maison de santé en raison de sa future occupation d'un local dans le cadre de son exercice professionnel ;

Vu l'avis du bureau municipal ;

#### ARRETE :

Madame Aline COHEN, doit s'abstenir d'exercer ses compétences sur les questions relatives à l'instruction, la participation à la délibération, au suivi et à l'exécution des décisions relatives à la maison de santé, en raison de sa future occupation d'un local dans le cadre de son exercice professionnel,

Arrêté 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et copie en sera adressée à la Préfecture du Rhône,

Arrêté 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

CHAPONNAY, le 12 mars 2025

Le Maire,  
Nicolas VARIGNY



*Notifié à l'intéressée  
le 17 Mars 2025*